

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mercredi 29 juin 2022

Numérique

Signature de la charte numérique responsable de l'Institut numérique responsable

Mardi 28 juin, la Ville de Rennes et Rennes Métropole ont signé la charte numérique responsable de l'Institut numérique responsable. Cette signature est une nouvelle étape de la stratégie numérique responsable puisque le lundi 14 mars conseil municipal de Rennes a adopté la charte "Pour un numérique responsable" et le 24 mars, le Conseil métropolitain a adopté son plan stratégique "pour un numérique responsable". Au-delà de l'économie des ressources, ces engagements entendent prendre en compte tous les impacts, positifs et négatifs, du numérique.

Les engagements de la Ville et de la Métropole

Le numérique révolutionne à une vitesse vertigineuse le fonctionnement des organisations. Il est source d'innovation et de progrès, reflétant leur modernité, jusqu'à en devenir la vitrine de leurs savoir-faire. Il peut être un formidable outil de création de nouvelles valeurs durables, plus respectueuses de l'environnement et plus éthiques envers la société s'il est encadré et réfléchi en terme d'impacts.

Avec la signature de cette charte, la Ville de Rennes et Rennes Métropole affirment leurs engagements pour entrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » pour leur organisation.

Optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommations :

Le numérique est un acteur majeur d'émissions de Gaz à Effet de Serre, d'épuisement des ressources et d'affaiblissement de la biodiversité, participant activement au changement climatique.

La Charte engage la Ville et la Métropole de Rennes à :

- prendre en compte le Cycle de Vie complet des équipements et logiciels, au service de la transition énergétique ;

-
- allonger la durée de vie des équipements, même au-delà de leur amortissement comptable ;
 - concevoir de manière responsable les services numériques et en intégrant des technologies ou des dispositifs proactifs vis-à-vis des Objectifs de Développement Durable de l'ONU ;
 - favoriser des usages et des pratiques limitant les consommations de matériels, de ressources, d'énergies et de consommables ;
 - considérer nos déchets comme une ressource et leur traitement comme une source d'emplois participant au développement de l'économie circulaire ;
 - privilégier l'utilisation de sources d'énergies renouvelables.

Développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables :

Les services numériques peuvent être sources d'exclusion sociale, d'individualisation et d'obsolescence matérielle et logicielle.

La Charte engage la Ville et la Métropole de Rennes à :

- généraliser une démarche d'achats responsables avec l'adoption de clauses sociétales et environnementales ;
- concevoir des applications accessibles à tous (y compris pour les personnes en situation de handicap dans le respect du Référentiel général d'accessibilité des administrations (RGAA)), fonctionnant avec des connexions à débit limité et n'exigeant pas une puissance d'équipements de dernière génération ;
- revisiter les applications autour des 3 U : Utiles, Utilisables, Utilisées pour en simplifier l'usage en intégrant l'accessibilité universelle pour réussir l'e-inclusion de tous ;
- associer l'utilisateur à la conception pour éviter des outils surdimensionnés et améliorer progressivement le niveau de conformité des services en ligne.

Des pratiques numériques éthiques et responsables :

L'avenir des organisations passe par un usage du numérique transparent et rassurant.

La Charte engage la Ville et la Métropole de Rennes à :

- développer des usages raisonnés des données et services dans une démarche éthique vis-à-vis des impacts sur l'environnement et les populations.
- collecter que les données utiles et nécessaires au service des utilisateurs, afin de limiter les risques en matière de vie privée et impacts environnementaux en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- favoriser la diversité des recrutements et l'égalité professionnelle femmes/hommes, et plus particulièrement dans le périmètre de nos activités autour des métiers du numérique ;
- améliorer les conditions des travailleurs du numérique en interne et en externe ;

-
- s'inscrire résolument dans des dispositifs d'éthique algorithmique sur l'utilisation et la protection des données, notamment au regard de l'intelligence artificielle ;
 - déployer et valoriser la démarche RSE auprès de l'ensemble des collaborateurs ;
 - faire connaître la politique RSE auprès des parties prenantes externes pour les impliquer dans notre démarche et notre engagement envers le Numérique Responsable.

Rendre le numérique mesurable, transparent et lisible :

La transition vers un numérique responsable est indispensable pour assurer la résilience des organisations.

La Charte engage la Ville et la Métropole de Rennes à :

- respecter les normes communes pour collecter, rassembler, analyser et partager les données sur les impacts des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- participer à une démarche collaborative de conception et d'évaluation des services numériques en adéquation avec les réels besoins ;
- rester innovant dans l'utilisation de nouveaux outils pour collecter des données et assurer leur analyse avec transparence et visibilité.

Favoriser l'émergence de nouveaux comportements et valeurs :

Le numérique est un formidable levier de création de valeurs, et parce que demain s'écrit aujourd'hui.

La Charte engage la Ville et la Métropole de Rennes à :

- inclure l'innovation sociale dans la définition de nouveaux systèmes et services numériques ;
- valoriser les initiatives internes qui mobilisent l'organisation, favorisent les collaborations transversales et le bien-être au travail ;
- rationaliser nos procédures pour réduire les consommations de ressources, tout en privilégiant la qualité et la création de nouveaux emplois ;
- solliciter l'engagement et l'expertise de nos parties prenantes sur des productions collaboratives, autour de l'emploi, l'inclusion, le bien-être et la qualité de vie ;
- permettre aux générations futures d'innover pour construire un monde ouvert à l'autre soucieux de l'équilibre des écosystèmes et du bien-vivre ensemble ;
- suivre les indicateurs de performances et de conformité pour l'atteinte des objectifs RSE ;
- proposer des axes d'amélioration.

| Les actions déjà menées par la Ville et la métropole

Plusieurs actions ont été menées pour former les agents de la ville. Pour les habitants, des conseillers numériques sont venus renforcer les actions de formation au numérique dans les Espaces sociaux communs (ESC), les bibliothèques... Le passage obligatoire par l'informatique est une inégalité qui s'ajoute à d'autres difficultés : le handicap, la langue, et limite l'accès aux droits. Ainsi, en 2021, dans les six ESC, les conseillers numériques ont reçu plus de 3 500 personnes. Pour $\frac{3}{4}$ d'entre elles, il s'agissait de faire à leur place des démarches pour la Caf ou la Préfecture. Il est essentiel de ne laisser personne de côté. S'agissant du recyclage du matériel numérique, après une phase expérimentale, un partenariat a été conclu avec Envie 35. En 2021, 800 ordinateurs et 50 smartphones de la Ville et de la Métropole ont été reconditionnés, puis vendus par Envie35 ou donnés par les CCAS.

Document

→ [Lien vers la Charte numérique responsable](#)